

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

Membres en exercice : 17 Membres présents : 12 Suffrages exprimés : 14	L'an deux mille dix, le quatorze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire. Date de la convocation : 09 décembre 2010. Présents : Marie-France THERON, Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Stéphanie BAYLE, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux). Absente avec délégation : Noël COURTIN (pouvoir à Marie-France THERON), Dominique HAVERLAN (pouvoir à Didier CAZIMAJOU). Absent excusé : Stéphane ENGEL Absents : Patrick DESVAUX, Fanny JACQUE. Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.
---------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Préambule

Madame THERON, Maire de PORTETS, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 16 novembre 2010.

Monsieur COUSSEAU, Conseiller municipal, fait remarquer que la patinoire sera ouverte à compter du dimanche 19 décembre 2010 (et non du samedi 19 décembre 2010 comme indiqué dans le compte rendu). Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie les tarifs communaux suivants :

Objet	Montant commune	Montant hors commune	Date d'application
<u>Droits de place</u>			
Droits de place ordinaire, <u>le mètre linéaire</u>	1,00 €		01/03/11
Camions d'outillage, gros exposants, cirques	38,00 €		01/01/11
<u>Droits journaliers d'emplacement forain</u>			
Attractions (petits jeux, pêche aux canards...)	6,00 €		01/01/11
Manèges pour enfants	24,00 €		01/01/11
Grands manèges (auto-scooter...)	41,00 €		01/01/11
<u>Salle polyvalente</u>			
a) location			
1/3 de la salle	153,00 €		01/01/11
2/3 de la salle	305,00 €		01/01/11
Salle entière	457,00 €		01/01/11
b) caution			
	500,00 €		01/01/11

Matériel (tables, chaises)			
Caution	150,00 €		01/01/11
Anneaux du port			
<i>Tarifs annuels</i>			
a) bateau de 0 à 4,99m	92,00 €	275,00 €	01/01/11
b) bateau de 5 à 6,99m	148,00 €	355,00 €	01/01/11
c) bateau de 7 à 12m	275,00 €	695,00 €	01/01/11
<i>Tarifs mensuels</i>			
a) bateau de 0 à 4,99m	45,00 €	47,00 €	01/01/11
b) bateau de 5 à 6,99m	47,00 €	65,00 €	01/01/11
c) bateau de 7 à 12m	64,00 €	92,00 €	01/01/11
<i>Tarifs hebdomadaires</i>			
a) bateau de 0 à 7,99m	35,00 €	41,00 €	01/01/11
b) bateau de 8 à 15m	80,00 €	82,00 €	01/01/11
<i>Tarifs journaliers</i>			
1ère journée	gratuite	gratuite	
A partir de la 2ème journée, par jour	28,00 €	46,00 €	01/01/11
<i>Péniche d'habitation, par mois</i>	310,00 €	315,00 €	01/01/11
Cimetière			
<i>Concession (5,25m²)</i>			
Le m²	54,00 €		01/01/11
Dépositaire			
a) Du 1° au 3° mois, par mois	12,00 €		01/01/11
b) Du 4° au 6° mois, par mois	28,00 €		01/01/11
c) Du 7° au 9° mois, par mois	34,00 €		01/01/11
Vacations funéraires			
	21,00 €		01/01/11

CONTRAT AVEC CALINEA SERVICES POUR LA CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS.

Madame THERON, Maire, rappelle que jusqu'alors, c'était la Société SACPA qui assurait la capture des animaux errants. Elle a reçu la proposition de la Société CALINEA SERVICES dont les tarifs semblent plus intéressants. Contrairement à la Société SACPA, cette société fait une différenciation de tarifs selon que l'animal est agressif ou pas. Monsieur CAZIMAJOU, Conseiller municipal, craint que cette société considère tout animal comme agressif. Mme THERON lui répond que la capture de l'animal est faite en présence du policier municipal. Elle propose de contractualiser avec cette société pendant un an. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de la Société CALINEA SERVICES (33210 BOMMES), pour la capture des animaux errants et autorise le Maire à signer la convention avec cette société pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, selon les conditions financières ci-dessous :

- pour la capture :
 - animaux non agressifs : 20,00 € HT
 - animaux agressifs : 150,00 € HT
- pour le transport :
 - vers la SPA de MERIGNAC : 39,60 € HT
 - vers le refuge de TABANAC : 10,80 € HT

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES CONDUITS D'EVACUATION DES BUEES DE CUISINE (HOTTES)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 le contrat de maintenance et l'entretien des hottes des cuisines avec la Société ISS Hygiène Services (33520 BRUGES), soit 705,17 €TTC pour une visite annuelle ;
Le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance.

CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS

Madame THERON, Maire, indique qu'elle a pris bonne note des demandes, notamment de l'école maternelle, pour le renouvellement du parc des photocopieurs. Elle a reçu plusieurs propositions financières qu'il convient d'examiner avec beaucoup d'attention. En attendant, elle propose que le Conseil municipal, renouvelle les contrats de maintenance des matériels en place. Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 les contrats de maintenance des photocopieurs auprès de la Société RICOH (33700 MERIGNAC) comme suit :

- photocopieur mairie (DSM 735M5) : 0,010171 € HT la copie + 81,43 € HT pour le forfait réseautique ;
- photocopieur école élémentaire (DSM725) : 0,008740 € HT la copie ;
- photocopieur école maternelle (DSM620) : 0,010171 € HT la copie ;
- photocopieur Office de tourisme (DSM 1505) : 0,008740 € HT la copie.

Il est précisé que le contrat inclut l'entretien des matériels et la fourniture des consommables.

REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire ayant indiqué au Conseil Municipal qu'il convient, dès à présent de rechercher les partenaires financiers, institutionnels ou privés, susceptibles d'accorder une subvention pour la réhabilitation de la maison du Chéret, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

EXTENSION DU LOCAL TRAITEUR DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

M. Jean-Claude VACHER, Conseiller municipal en charge des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que le succès des locations des salles de La Forge est très net mais que la surface du local traiteur est insuffisante et qu'il convient d'envisager son extension. Elle fait part du mail qu'elle a reçu de M. Jacques DURAND, Architecte, lequel a rencontré M. Jean-Paul FILIPPI, Architecte qui a réalisé l'Espace Culturel La Forge. Tous deux ont convenu qu'au cas où ce serait M. DURAND qui serait retenu par le Conseil municipal, son projet serait soumis à l'approbation écrite de M. FILIPPI. Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de M. Jacques DURAND – BORDEAUX, soit un taux d'honoraires de 6 % du montant HT des travaux.

CONVENTION AVEC LA S.A.S. FRANCELOT

Lors de la réalisation du lotissement « Les Vignes de Séverac » par la Société FRANCELOT, il avait été convenu que cette société prendrait à sa charge la réalisation d'un plateau traversant à hauteur de la sortie du lotissement, sur la rue de la Bonneterie. Madame le Maire indique qu'une convention a été établie et signée par FRANCELOT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la S.A.S. FRANCELOT par laquelle cette dernière s'engage à rembourser à la commune la somme de 10.274,00 € HT correspondant au coût des travaux de réalisation d'un plateau traversant, sur la rue de la Bonneterie, à la sortie du lotissement « Les Vignes de Séverac ».

CONVENTION AVEC LE POLE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE (CMS) DE GRADIGNAN

Le Conseil municipal, a l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre Médico-Scolaire (CMS) de Gradignan, chargé du suivi médical des enfants des écoles et s'engage à régler, au titre de l'année 2010, la participation aux dépenses de fonctionnement, soit 297,27 € et aux dépenses d'investissement, soit 24,42 €, soit un total de 321,69 €. Madame le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, la commune de PORTETS sera rattachée au CMS de LANGON.

Toutes les délibérations ayant été votées, les Conseillers municipaux ont signé le procès verbal de séance.

Questions diverses

- Mme THERON, Maire, fait part de la demande du groupe vocal « Voix fluviales » en vue de l'obtention d'un local communal. Après consultation des autres associations locales, une proposition pourra être faite à cette nouvelle association dont certains membres sont Portésiens.

- Mme THERON, Maire, fait part des remerciements de l'Association « Le Guidon Portésien » pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la course cycliste « Claude CIRON ».

- Mme THERON, Maire, donne les conclusions de la Cour Administrative d'Appel de BOREAUX dans l'affaire qui opposait la Commune à M. Thierry LURTON, ce dernier demandant l'annulation du PLU. La Commune a gagné ce procès. Mme THERON en explicite les tenants et aboutissants, notamment que les parcelles C14, C15 et C16 redeviennent terres agricoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H00.